

VILLE DE FORT DE FRANCE

Villa de M&Mme BERNARD – 9, Impasse du Verger  
(Cadastre section AC622 et AC684)

Expertise technique en date du 24 août 2011

## VILLE DE FORT DE FRANCE

Villa de M&Mme BERNARD – 9, Impasse du Verger  
(Cadastre section AC622 et AC684)

Expertise technique en date du 24 août 2011

### Objet de l'expertise

Le présente expertise a pour objet de faire le point sur l'état de la villa de M&Mme BERNARD implantée dans le secteur du morne Calebasse et qui a été soumise aux effets des désordres géotechniques qui se sont manifestés par le glissement de grande ampleur amorcé le 02 mai 2011 et se situe dans le voisinage de la coulée boueuse générée à l'aval du temple par la tempête Emily le 02 août 2011.

### Constatations

La villa de plain-pied est constituée par une partie principale avec des murs en maçonnerie à laquelle est associée une terrasse sur le côté gauche qui jouxte une piscine enterrée. A l'arrière, côté allée des Manguiers, l'ensemble est complété par une partie avec soubassement en maçonnerie et bardage bois qui prolonge l'habitation principale. Sur l'ensemble de la construction la charpente est du type charpente traditionnelle en bois et l'ensemble est recouvert en tôles.

En limite de l'habitation principale et de sa terrasse il y a une fissure très marquée avec la partie arrière avec bardage bois dont l'extrémité se retrouve en porte-à-faux au-dessus de l'allée des Manguiers du fait du départ d'une partie du terrain d'assise. Ces désordres sont visibles tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'habitation. Le bord extrême du deck qui prolonge la terrasse vers l'allée des Manguiers est également sous-cavé.

Tant pour le bassin de la piscine que pour le dallage à l'intérieur de l'habitation principale il y a lieu de noter une légère pente vers l'avant de la maison, donc à l'opposé de l'allée des Manguiers, ce qui est le signe d'une instabilité générale du terrain d'assise de la villa.

Compte tenu des désordres constatés dans l'environnement immédiat de la villa (dallages, terrain d'assise), mais aussi à l'intérieur de celle-ci, notamment à la fonction des deux types de construction, il est permis de dire que la villa a subi des désordres irrémédiables et que les terrains sous-jacents ne sont plus aptes à assurer la fondation d'une construction d'une manière pérenne.

=+==



Un aperçu de la terrasse associée à l'habitation principale avec au fond à droite la partie avec soubassement maçonnerie et bardage bois et le deck contigu.



Extrémité de la villa du côté de l'allée des Manguiers avec disparition du terrain d'assise sous les longrines (fondation).



Désordres entre le dallage de l'habitation principale et celui de la partie arrière (côté allée des Manguiers). Ces désordres se prolongent entre deck et terrasse et en extrémité de la piscine



L'arrière de la villa vu depuis l'allée des Manguiers (à rapprocher de la photo de la page 2)